

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

| | |
|----------------|----|
| Effectif légal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Présents | 10 |
| Votants | 13 |

Demande de
subvention pour
l'aménagement
intérieur de la crèche

L'an deux mille onze ;

Le 18 janvier à 19h00.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal :

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE –
PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT –
BENABEN - FASOLA – FOURNY – KAIL – LACROIX**

**REPRESENTES : M. HEURA par M. ESCRIOU
Mme ROBERT par M. KAIL
M. YACOUB par Mme PAILLOTET**

ABSENTES : Mmes BEUCHE et DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme FOURNY

Monsieur le Maire,

Informe que dans le cadre de l'ouverture prochaine de la nouvelle crèche municipale, il est nécessaire d'équiper les locaux de mobilier, de jeux et de divers matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Expose que le coût prévisionnel d'investissement est de 51 700 € HT se décomposant comme suivant :

| | |
|--|----------|
| Matériel d'impression | 800 € |
| Matériel multimédia | 1200 € |
| Matériel HIFI | 500 € |
| Jeux et jouets | 2600 € |
| Jeux d'extérieurs | 10 000 € |
| Vélos | 1200 € |
| Linge | 850 € |
| Vaisselle | 500 € |
| Petit mobilier | 850 € |
| Mobilier de crèche | 15 000 € |
| Aménagement cuisine, plonge et buanderie : | 18 200 € |

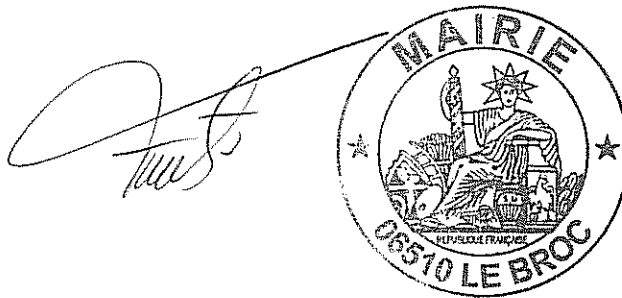
Indique que le Conseil Général des Alpes Maritimes et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes soutiennent la création de la nouvelle crèche et son équipement.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de chaque organisme financeur une subvention au taux le plus élevé possible et à signer lesdites demandes de subvention auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 21/01/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 21/01/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication